

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du **16 MARS 2021** à 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAYNAL Jean-Claude, Maire.

Présents : RAYNAL. GRADIT. BARBAT. BALADIÉ. BALY. CUZACQ. SIMMER. COUPEL. ROGÉ. AUPIAIS. SERVANS. PAGANO. DOUMERC.

Excusés : Mr BOLHY par Mr SIMMER. Mr OUAMARA par Mr RAYNAL.

Secrétaire : Mr Alain SERVANS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2021.

POUR : 15

DEPLOIEMENT D'UN SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE (2021/011)

Mr le Maire indique que le village connaît une évolution démographique et économique importante ce qui a pour conséquence de générer de nouvelles voiries, de nouveaux réseaux d'électricité, d'éclairage, de télécommunications, d'eau usée, d'eau potable, d'eau pluviale, et de réseaux chaleur bois reliant les bâtiments municipaux. Toutes ces évolutions ont entraîné une gestion et une mise à jour de plus en plus compliquée des plans des réseaux. Il devenait donc urgent d'intégrer toutes ces informations disparates dans un référentiel numérisé de données géographiques à l'échelle de la commune appelé SIG (Système d'Information Géographique). Mr le Maire propose donc de répondre à l'offre de la Société SOGEFI qui en liaison avec le service technique de la commune, prendra en charge la création des données géographiques soit par la migration de fichiers existants soit par la numérisation des autres supports.

La prestation est prévue de 2021 à 2023 pour un montant d'honoraires de 6 470,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire et l'autorise à signer les pièces se rapportant à cette prestation.

POUR : 15

ETUDE VISANT A LA CREATION D'UN ESPACE ARTISANAL RUE DU CANAL (LAS PUNTOS) (2021/012)

Mr le Maire expose que la commune est propriétaire à titre privé de terrains à « Las Puntos » en bordure de la RD 50. Ces terrains sont classés en zone 1AUe du PLU qui autorise l'implantation d'une zone réservée à l'activité artisanale. Aujourd'hui un certain nombre d'artisans habitants la commune cherchent à se développer. Aussi, Mr le Maire propose de réaliser un espace artisanal par le dépôt d'un permis d'aménager qui ne couvrirait qu'une partie de cette zone. Il propose donc de lancer une étude d'aménagement de ce secteur qui serait constituée de voie d'accès et de réseaux desservant des lots de 2 000 m² à 2 500 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION RELATIVE A L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UN NOUVEAU QUARTIER AU CENTRE DU VILLAGE (2021/013)

Dans le cadre de la revitalisation du centre du village, Mr le Maire indique qu'une convention tri partite a été signée entre l'EPFO (Etablissement Public Foncier d'Occitanie), la Communauté de Commune Grand Sud Tarn et Garonne et la Commune de Montbartier. Cette convention vise dans un premier temps, dans l'îlot constitué de parcelles appartenant à des particuliers mais aussi à la mairie, qui aujourd'hui à titre individuel ou avec l'aide de l'EPFO dispose de deux tiers des surfaces d'une emprise d'environ 2 hectares 30. Dès lors, Mr le Maire propose de lancer une étude de faisabilité pour la réalisation d'un nouveau quartier visant à la fois à créer des commerces en bordure de la place du village et des habitations répondant aux nouvelles façons de vivre par rapport au respect de l'environnement, au développement durable, à la mise en commun d'habitudes de vie grâce aux nouvelles applications numérisées, etc... Dans ce contexte, Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets d'urbanisme. Cette étude est prise en charge à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond fixé à 30 000,00 € par l'EPFO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UN PARKING ATTENANT AU PRESBYTERE (2021/014)

Mr le Maire indique que les travaux du parking destiné aux résidents de l'immeuble et aux professionnels de l'Espace Santé débiteront au mois de mai. Compte tenu de l'estimation prévisionnelle de cet ouvrage, il propose de lancer un dossier de consultation allégé auprès de trois entreprises locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire et l'autorise à signer les pièces se rapportant à cette consultation.

POUR : 15

RENFORCEMENT DU SOCLE NUMERIQUE ET INFORMATIQUE DE L'ECOLE (2021/015)

Mr le Maire indique que le plan de relance de la France (PRF) présenté par le Gouvernement comporte, un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement. Cet appel à projet vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en soutenant les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles élémentaires. Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le détail des moyens nécessaires au renforcement du socle numérique de l'école élémentaire de Montbartier validé avec Mme la Directrice de l'Ecole : 7 PC : 17 pouces, environnement Windows 10, spécial éducation nationale, 10 PC : 11 pouces, environnement Windows 10, spécial éducation nationale et 1 console pour rangement des 10 PC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE MONTECH – MONTBARTIER-FINHAN (2021/016)

Mr le Maire rappelle que les communes de MONTECH, MONTBARTIER et FINHAN possèdent un système d'assainissement des eaux usées communs. Dans le cadre de la gestion de l'assainissement, une étude patrimoniale du système de collecte est nécessaire. Cette étude comprendra un diagnostic des réseaux sur chaque commune, des estimations des intrusions des eaux claires permanentes (eaux de nappe) et des eaux claires météoriques (eaux pluviales) sur différents secteurs et des propositions de travaux avec priorisation sur chaque commune. A cet effet, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'étude patrimoniale des réseaux d'assainissement des communes de MONTECH, MONTBARTIER et FINHAN devra être signée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Mr le Maire et l'autorise à signer la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

POUR : 15

CONSULTATION POUR LA LOCATION DE MOBIL-HOMES (2021/017)

Les travaux de rénovation des trois classes les plus anciennes de l'école commenceront début juillet 2021 pour une durée de 6 mois. Pendant cette période la location de deux mobil-homes permettant à la fois de reloger les élèves, de prévoir un bureau pour la directrice et des blocs sanitaires s'avère nécessaire. Mr le Maire propose de lancer au plus tôt une consultation pour une installation de ces locaux provisoires dès la rentrée de septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

CONSTITUTION D'UNE VOIRIE PUBLIQUE ET DETACHEMENT D'UNE PARCELLE (2021/018)

Dans le cadre de l'aménagement urbain du Clos du Vergnet, Mr le Maire rappelle la nécessité d'établir une voirie publique reliant la rue de Montauban au chemin des Maynets lui-même en cours d'urbanisation. Cette voirie publique sera constituée de la parcelle cadastrée section A numéro 1274 déjà propriété de la commune et d'une bande de terrain d'environ 150 m² à détacher de la parcelle cadastrée section A numéro 1024 appartenant au propriétaire riverain Mr BOTTEGA Augustin. Par ailleurs, le propriétaire sus nommé accepte également de détacher de cette même parcelle à l'euro symbolique, une deuxième emprise de l'ordre de 200 m² située en fond de propriété. A titre compensatoire la commune prendrait à sa charge la réfection de sa clôture et le portail d'accès à sa propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

RESTAURATION SCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE (2021/019)

Mr le Maire rappelle que la commune de Montbartier propose à tous les enfants inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires du village, un service de restauration ainsi qu'une activité périscolaire sur le temps de la pause méridienne de 11 heures 30 à 13 heures 30. Le tarif de la restauration scolaire est de 2,60 €. Le tarif de l'activité périscolaire est adapté aux revenus de chaque famille et a été calculé en fonction du quotient familial : Inférieur à 400 € : 2,60 € par an/enfant, compris entre 401 € et 800 € : 5,20 € par an/enfant et supérieur à 800 € : 7,80 € par an/enfant. Cette participation sera facturée avec la facturation de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Mr le Maire.

POUR : 15

AMENAGEMENT PEDAGOGIQUE DE BATIMENT SCOLAIRE – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020/097 DU 15/12/20 (2021/020)

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le premier bâtiment qui a hébergé les trois premières classes de l'école doit être sérieusement rénové.

Les travaux consisteraient en :

- Un agrandissement des classes par la suppression du couloir d'accès et l'aménagement d'un accès direct des élèves,
- La reprise totale de l'isolation et la réfection des planchers, l'installation de nouveaux vitrages protégés par des brises soleil,
- La réfection des réseaux secs et humides,
- L'agrandissement du préau,
- Et la création d'un local supplémentaire de rangement etc...

L'estimation des travaux de l'avant-projet sommaire s'élève à 534 259,00 € HT.

Au titre de l'aménagement pédagogique de bâtiment scolaire, le plan de financement serait le suivant :

	HT	TTC
Dépenses	534 259,00	641 111,00
Recettes		
Subventions :		
- Fonds d'Etat	212 000,00	212 000,00
- Conseil Départemental	55 524,00	55 524,00
Autofinancement	266 735,00	373 587,00
TOTAL	534 259,00	641 111,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet ainsi que le plan de financement ci-dessus, sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre des Fonds d'Etat, sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides octroyées aux communes et autorise Mr le Maire à lancer le marché d'appel d'offres et à signer tous documents relatifs à ce projet.

POUR : 15

Le Maire :
Jean-Claude RAYNAL,

